



**POUR UNE DÉMOCRATIE VRAIMENT
REPRÉSENTATIVE – LA PROPOSITION
GOUVERNEMENTALE REVUE ET CORRIGÉE**

Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la loi électorale

déposé par
Option citoyenne Laval

dans le cadre de
la commission spéciale sur la Loi électorale

Décembre 2005

Option citoyenne (OC) est un mouvement politique fondé en mai 2004 et dont l'objectif est d'intervenir dans la sphère politique partisane en y proposant la construction d'un Québec centré sur la recherche du bien commun. OC propose des valeurs comme l'atteinte de la justice sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, une vision écologiste de l'avenir du Québec, le combat contre le racisme, la résolution des conflits par des moyens pacifiques et la solidarité entre les peuples.

Au début de février 2006, Option citoyenne fusionnera avec l'Union des Forces Progressistes. Les deux groupes deviendront ainsi un seul parti portant un nouveau nom.

Introduction

Le mode de scrutin uninominal à un tour favorisant des gouvernements majoritaires succesifs et un bipartisme réducteur, une réforme du mode de scrutin s'impose depuis longtemps au Québec et c'est un plaisir pour Option citoyenne Laval de participer aux activités de la commission spéciale sur la loi électorale. Après avoir pris connaissance de l'avant-projet de loi et en ayant en tête que les Québécois et Québécoises méritent la démocratie représentant le plus justement possible leurs aspirations, nous avons dégagé trois thèmes majeurs qui devraient être révisés dans le futur projet de loi : la décision de conserver le mode de scrutin à un seul vote, l'apparition de districts électoraux et les mesures visant la représentation égalitaire des hommes et des femmes à l'assemblée nationale.

1- Deux votes pour une vraie démocratie

La démocratie se porte plus ou moins bien à Laval, si l'on se fie aux résultats des dernières élections provinciales. Dans les cinq circonscriptions de l'île, du tiers au quart des électeurs ne se sont pas prévalus de leur droit de vote aux élections de 2003. Le mode de scrutin actuel y est sûrement pour quelque chose : dans quatre des cinq circonscriptions Lavalloises, le gagnant ou la gagnante l'a emporté avec l'appui de seulement 30 à 35% des électeurs inscrits. On ne peut pas dire ici que « chaque vote compte », bien au contraire : 90 826 votes ont carrément été « perdus » aux dernières élections, puisque tous ces gens ont voté pour un candidat autre que libéral et que le PLQ a remporté la totalité des circonscriptions de Laval.

Afin que ces votes perdus se transforment en sièges et afin de représenter la pluralité des voix au Québec dont feront partie les électeurs de notre futur parti, la proposition gouvernementale devra être modifiée afin de laisser la place à un véritable mode de scrutin mixte compensatoire, c'est-à-dire à **deux bulletins de vote**. En effet, puisque dans l'avant-projet de loi le même vote sert à déterminer le gagnant d'une circonscription ET des sièges compensateurs, la mauvaise habitude d'un nombre important d'électeurs, le vote stratégique, ne sera pas du tout modifiée. Plutôt que de voter pour le parti représentant le mieux ses intérêts, ses valeurs, l'électeur continuera de voter en faveur des candidats ayant un potentiel à être élus, c'est-à-dire ceux des partis traditionnels bien établis afin que son vote ne soit pas perdu. Ainsi, même si on tentera de compenser avec une liste de district, **le vote de plusieurs est biaisé avant même d'être sur papier**, et le faible nombre de députés élus par compensation dans chaque district **empêchera littéralement les tiers partis de faire élire un seul de leurs candidats**. Comme il a déjà été mentionné à de nombreuses reprises devant la commission, il faudra de 13% à 17% d'appuis à un parti dans une région (district) donnée pour que celui-ci obtienne un maigre siège compensateur. Appuyer les grands partis, c'est bien, mais ça ne doit pas se faire au détriment de la démocratie !

2- Districts ? Ça ne me dit strictement rien...

La création de districts électoraux serait aussi étrange qu'inutile, les régions étant déjà représentées par les députés de circonscriptions. En plus de créer de nouvelles structures inconnues des citoyennes et citoyens, les défauts majeurs du système uninominal à un tour que l'on essaie ici de corriger seraient encore bien présents. Pour l'illustrer, **OC Laval** a réuni ensemble trois circonscriptions adjacentes de l'île, soit Chomedey, Fabre et Vimont et a fabriqué ce tableau :

PARTIS	# de votes	% des votes	Quotient siège +1	Moyenne	Total députés	% de sièges
Parti libéral	61960	54,2%	3+1=4	15490	3 de circonscription	60%
Parti québécois	33861	29,6%	0+1=1 1+1=2	33861 16931	0 de circonscription +1 de district	20%
Action démocratique	16981	14,9%	0+1=1	16981	+1 de district	20%

Ainsi, alors que le PQ a obtenu deux fois plus de votes que l'ADQ, les deux partis obtiennent la même représentation dans le district imaginaire. De plus, si l'ADQ avait obtenu 51 voix de moins, par exemple, les 14,9% de gens ayant voté pour le parti n'auraient eu droit à aucune représentation, le second siège compensateur se retrouvant lui aussi entre les mains du PQ. Il ne s'agit ici bien sûr que d'un exemple de ce qui se serait produit en 2003 si ces trois circonscriptions avaient été rassemblées en district. Par contre, d'autres types de biais se seraient produits en grand nombre puisque deux sièges compensateurs ne sont vraiment pas suffisants pour illustrer la diversité des opinions politiques au Québec. OC Laval propose donc, en plus d'un système électoral à deux votes, d'instaurer la compensation au niveau national. Lorsqu'un candidat ou une candidate aurait déjà été élu dans une circonscription, on passerait au nom suivant sur la liste. Finalement, pour éviter la multiplication de trop petits partis et afin de rassurer ceux qui croient que le Québec deviendrait ingouvernable advenant l'arrivée d'une forme réelle de proportionnelle, un seuil de représentation de 3% serait requis avant qu'un parti X profite d'une compensation. Cela éviterait les situations quelque peu chaotiques qui se produisent en Israël ou en Italie et qui contribuent à donner une si mauvaise presse aux éléments de la proportionnelle.

3. L'égalité entre les femmes et les hommes : un objectif non négociable

Plus de 60 ans après avoir obtenu le droit de vote et d'éligibilité, les femmes ne constituent encore que 32 % de la députation. C'est encore pire à Laval, où elles ne comptent que pour 20% des élus. Les mesures proposées par le gouvernement en vue d'atteindre l'équité entre les hommes et les femmes sont insuffisantes. Se contenter de chercher simplement l'équité, comme le dit l'avant-projet de loi, ne garantit en rien l'atteinte de l'égalité. Contrairement au principe d'équité, qui est un terme flou, l'égalité signifie que les sièges de l'Assemblée nationale doivent être occupés par 50 % de femmes au lieu de 32 % seulement.

Depuis ses début, OC se définit comme un parti et un mouvement politiques féministes. Le principe d'égalité est donc présent non seulement dans les documents votés par les membres d'OC, mais aussi dans nos instances respectives.

L'avant-projet de loi contient quelques mesures pour augmenter le nombre de femmes à l'Assemblée nationale. Les voici :

- Majorer l'allocation annuelle déjà accordée à chaque parti (0,50 \$ par vote) de 5 % si le parti présente 30 % à 34 % de candidates, de 10 % s'il présente 35 % à 39 % de candidates et de 15 % s'il présente 40 % ou plus de candidates.
- Majorer le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates et les élues ayant obtenu au moins 15 % des votes (la loi prévoit déjà de rembourser 50 % de leurs dépenses électorales). Pour les dépenses des candidates, elles seront de 60 % (65 % pour les élues) si le parti en présente 30 % à 34 %, de 65 % (70 % pour les élues) si le parti en présente 35 % à 39 % et de 70 % (75 % pour les élues) si le parti en présente 40 % ou plus.

Nous sommes d'accord avec les mesures gouvernementales, mais nous les considérons insuffisantes, car elles sont uniquement financières. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous croyons fermement que les listes nationales sont un moyen absolument nécessaire à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique.

Cependant, il est possible de faire plus à cet égard. OC Laval propose donc deux autres améliorations :

- Créer un Observatoire de l'égalité qui, sous l'égide du Directeur général des élections, proposerait des mesures de redressement à l'Assemblée nationale.
- Abaisser de 15 % à 5 % des voix le seuil exigé pour le remboursement des dépenses électorales faites par les candidates et les candidats. En plus de favoriser l'émergence de différents courants et de nouvelles idées, une telle mesure encouragerait les partis à moins hésiter avant de présenter une femme dans une circonscription. Le remboursement des dépenses étant moins difficile à obtenir avec un seuil moins élevé, les partis auraient moins tendance à évoquer les risques d'une défaite pour écarter des candidates.
- Que les partis aient l'obligation de construire leur liste (au niveau du scrutin proportionnel) en respectant l'alternance hommes-femmes ; ils pourraient avoir l'obligation de commencer par une femme.
- Que l'allocation versée par l'État aux partis politique chaque année soit majorée en fonction du pourcentage de femmes élues par rapport au nombre de candidats-es présentés par ce parti. L'allocation serait majorée de 5% à partir de 35% d'élues, de 10% à partir de 40% d'élues et de 15% à partir de 45% d'élues.

Conclusion

Comme un grand nombre de Québécoises et de Québécois, les membres d'Option citoyenne Laval se réjouissent de la perspective d'une réforme du mode de scrutin. Le

gouvernement a une occasion historique d'adopter un modèle digne des aspirations profondément démocratiques de notre société.

Pour revitaliser la vie démocratique, et notamment favoriser le vote des jeunes, le modèle proposé dans l'avant-projet de loi doit absolument être amélioré. Voilà pourquoi nous avons formulé deux recommandations principales à propos desquelles nous ne croyons pas qu'un quelconque compromis soit acceptable – le deuxième vote et les listes nationales – et quelques autres mesures susceptibles de favoriser davantage la participation citoyenne à cet instrument essentiel de la vie démocratique : les élections.

RECOMMANDATIONS

Les membres d'OC Laval demandent que toute réforme du mode de scrutin tienne compte des recommandations suivantes :

- 1) Considérant que la société québécoise juge essentiels les cinq objectifs démocratiques suivants :**
 - respecter la volonté populaire en traduisant le plus fidèlement possible les votes exprimés en sièges parlementaires;**
 - refléter le pluralisme politique afin de rendre possible la représentation des nouvelles idées et des différents courants d'opinions;**
 - respecter l'importance des régions dans la réalité québécoise;**
 - atteindre le plus vite possible l'égalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique;**
 - incarner la diversité ethnoculturelle de la société québécoise;**

nous recommandons que le scrutin mixte (majoritaire-proportionnel) avec compensation nationale remplace le mode de scrutin actuel à condition que la compensation se fasse à partir de listes nationales et que le deuxième vote soit instauré.

- 2) Considérant que le projet gouvernemental ne favorise pas la représentation des différents courants d'opinions et des idées nouvelles, nous recommandons d'abaisser de 15 % à 5 % des voix le seuil exigé pour le remboursement des dépenses électorales faites par les candidates et les candidats. Cette mesure pourrait encourager les partis politiques à présenter des candidatures féminines et issues de la diversité ethnoculturelle.**
- 3) Considérant que l'objectif de l'égalité entre les hommes et les femmes est non négociable, nous recommandons de créer un Observatoire de l'égalité qui, sous l'égide du Directeur général des élections, proposerait des mesures de redressement à l'Assemblée nationale.**
- 4) Que les partis aient l'obligation de construire leur liste (au niveau du scrutin proportionnel) en respectant l'alternance hommes-femmes ; ils pourraient avoir l'obligation de commencer par une femme.**
- 5) Que l'allocation versée par l'État aux partis politique chaque année soit majorée en fonction du pourcentage de femmes élues par rapport au nombre de candidats-es présentés par ce parti. L'allocation serait majorée de 5% à partir de 35% d'élues, de 10% à partir de 40% d'élues et de 15% à partir de 45% d'élues.**

- 6) Considérant que l'équité dans la représentation de la diversité ethnoculturelle est un objectif incontournable, nous recommandons de charger l'Observatoire de l'égalité de surveiller également la progression de la diversité ethnoculturelle dans la représentation politique.**
- 7) Considérant l'importance d'améliorer d'autres aspects du système électoral, nous recommandons d'apporter aussi les changements suivants :**
- a) tenir les élections à date fixe, tous les quatre ans;**
 - b) appliquer le scrutin proportionnel aux municipalités;**
 - c) prévoir, dans la Loi électorale, des mesures assurant à tous les partis reconnus par le Directeur général des élections un accès équitable aux médias pendant les périodes électorales;**
 - d) à la lumière des révélations de la Commission Gomery, resserrer les mesures relatives au financement des partis afin que la loi cesse d'être violée impunément à ce chapitre.**

Nous souhaitons être entendus par la Commission parlementaire lors de son passage à Laval.

Veillez contacter :

David Despaties
(450) 682-5454
david.despaties@gmail.com